Lasalle en Cévennes

La Lettre

N°6

Lettre d'expression des groupes d'élus au conseil municipal de Lasalle

Décembre 2024

« LASALLE SOLIDAIRE »
Majorlté Municipale

Alors qu'au niveau national le contexte politique et budgétaire est pour le moins incertain, la commune consacre toujours énergie et ressources pour le bien-vivre à Lasalle.

La future crèche de trente berceaux est sortie de terre et devrait être achevée fin 2025. La commune a d'ores et déjà versé 65 000 euros au titre de sa contribution, qui s'élèvera au total à environ 130 000 euros. Nous participons régulièrement aux réunions de chantier hebdomadaires.

Nous saluons l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'école, Mme Elsa Mas qui succède à Mme Cécile Benissad. A sa demande, la mairie équipe l'école d'un photocopieur couleur et de deux vidéoprojecteurs supplémentaires.

Prévu au budget 2024, l'appel d'offres pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'école est lancé en cette fin d'année. Un autre appel sera lancé courant janvier 2025 sur la restauration scolaire, à l'initiative de la commission extramunicipale « Alimentation collective et locale ».

Saluons également l'arrivée de nouveaux agents administratifs : Fanny succède à Jocelyn à la Régie de coordination, Fatima apporte son renfort pour un an au service comptabilité et Igor prend le relais de Marie, en charge notamment du parc locatif et du suivi de la Maison de santé.

Autant de recrutements qui demandent disponibilité et accompagnement pour une bonne intégration au sein de l'équipe des trente agents municipaux.

Des nouveautés côté Maison de santé : outre des « Ateliers mémoire » débutés à la mi-novembre et qui se termineront début février, deux nouvelles permanences s'installent, grâce à des conventions passées avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (C.P.T.S.) et le Département du Gard. « Médiation en santé » accueille les personnes en difficulté d'accès aux soins, en matinée, les lundi et vendredi. La Protection Maternelle Infantile (P.M.I.), elle, sera présente le mercredi matin, une fois par mois à partir de janvier 2025.

Un deuxième médecin, le Dr Romain Davaze, exercera à la Maison de santé, trois jours par semaine, à partir du mois de janvier. Il est important de réserver le meilleur accueil à ce nouveau praticien en acceptant le fonctionnement des maisons de santé, aujourd'hui indispensable pour garantir un accès aux soins pour tous sur notre territoire. Le principe consiste à prendre rendez-vous pour une consultation auprès du médecin présent sans exiger un médecin particulier. N'oublions pas que notre maison de santé devrait comprendre trois médecins généralistes et qu'il ne faut en décourager aucun.

Patrick Bénéfice



Chantier de la future crèche

Zoom sur l'Accueil Jeunes

Désormais pleinement reconnu et financé par les institutions, l'Accueil Jeunes « Les Pélous », repose sur l'implication des animateurs - cela va sans dire ! - et des adolescents , pour qui ce mot a réellement du sens.

Ces jeunes apprécient de se retrouver les mercredis après-midi et les vendredis soirs en période scolaire ainsi que pendant les vacances du lundi au vendredi, qu'il s'agisse du quotidien de leur espace ou de sorties organisées au cinéma, au bowling, ou de foot en salle. Ou encore d'activités comme le carnaval, en collaboration avec l'APE et l'USPOP.

Pendant la première semaine des vacances de printemps, ils ont découvert le cinéma, côté coulisses, en tournant et réalisant un film documentaire, dans le cadre des ateliers Passeurs d'images, animés par Hélène Baillot et Raphaël Botiveau, en partenariat avec l'association Champ Contrechamp et la Trame. Ils se sont glissés dans la peau de télé-journalistes afin de jouer avec les codes de l'information télévisuelle pour « chroniquer » la vie du village. Cela leur a permis de réfléchir à la façon dont médias sociaux et chaînes d'information-spectacle en continu construisent l'information. Leur film a été projeté lors du festival DOC Cévennes.

Au mois de mai, ils sont allés à la rencontre de leurs alter ego de Saint Hippolyte du Fort qui, à leur tour, sont venus dans notre village… avant un été bien rempli.

Ils ont ainsi débuté leurs vacances en tenant tous les lundis un stand sur le marché, entamant une série d'auto-financements. Le 14 juillet, dix-huit jeunes encadrés par trois adultes et un couple de bénévoles sont partis pour une première nuit à Carcassonne, avec feux d'artifice, puis en direction de Vieux-Boucau-les-Bains, dans les Landes. Sept jours au bord de l'océan, avec, notamment, randonnées et trimaran.

Juste avant la fête du 15 août, certains se sont investis dans un chantier loisirs, financé par la CAF du Gard : en partenariat avec le comité des fêtes, ils ont œuvré à la décoration ainsi qu'à la préparation des festivités. Ainsi, ce chantier loisirs a permis à douze d'entre eux de bénéficier de trois jours au Mont Lozère durant les vacances de la Toussaint.

En septembre, les travaux de rénovation de leur local ont commencé grâce à l'aide financière de la CAF du Gard : mise en sécurité de l'entrée, électricité, maçonnerie, changement des menuiseries, peinture.

Et pour bien finir l'année, les adolescents ont abondé leur caisse d'auto-financement en confectionnant cinq cents cupcakes.

Désormais, l'accueil des jeunes en classe de cinquième est ouvert. À ce jour, plus de vingt-cinq adolescents fréquentent « Les Pélous ». Pour cette nouvelle année scolaire les projets initiaux perdurent et continuent d'évoluer, les plus âgés ayant un projet européen à destination de Barcelone. Avec la dernière génération, de nouvelles idées émergent mais toujours en adéquation avec le projet premier : vivre ensemble.

Jos Zanchi



Séjour dans les Landes

Cités Vives

Les plateformes « HelloAsso » et «Je Veux Aider» se sont unies afin de récompenser les communes les plus dynamiques sur le plan associatif. Pour établir leur choix, elles ont recensé les associations - dix ont été créées à Lasalle en 2023 - et les appels sur la plateforme du bénévolat « Je Veux Aider ». Vingt communes ont ainsi été récompensées dont quatre de moins de 5 000 habitants, parmi lesquelles, Lasalle.

Une petite cérémonie s'est tenue à l'occasion du Salon des Maires à Paris : j'ai eu l'honneur d'y représenter notre village et de recevoir une plaque. Cette distinction confirme le dynamisme associatif du village et l'implication des Lasallois.

Michel Lafont

La lettre d'expression des groupes d'élus au Conseil municipal de Lasalle - décembre 2024 - Directeur de la publication : Patrick Bénéfice - Maquette : Marianne Ginsbourger / Impression : Mairie de Lasalle. Les textes sont publiés sans modification et sous la responsabilité de leurs auteurs.

« I.C.I, INITIATIVE CITOYENNE INDÉPENDANTE »

<u>Que se passe-t-il avec le PLU (Plan d'Urbanisme Locale) ?</u>

Un bref historique :

19 juin 2023, Délibération du Conseil municipal, annulant celle du 25 juin 2003 et redéfinissant les objectifs du PLU que vous pouvez retrouver dans le CR du Conseil municipal du 19 juin 2023.

Phase1 : 22/09/23, 7/10/23, 13/10/23, ateliers participatifs,

<u>8 mois après</u> :

7/06/ 2024, restitution de ces ateliers aux participants et élu.es, donc pas ouverte à toutes et tous. Dans cette phase, il était prévu **2** réunions publiques.

Comment les élu.es vont-ils se saisir des résultats des ateliers participatifs ?

L'avenir du PLU

Phase2 : Octobre 2024 à avril 2025 : élaboration du **PADD** (Plan d'aménagement et de développement durable). **Une réunion publique devrait avoir lieu.**

« Le PADD expose le projet d'urbanisme de la commune, et définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

*Le PLU comporte un **règlement** fixant, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol permettant d'atteindre les objectifs. Rappelons que le PLU doit être compatible avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Causses et Cévennes qui, lui est terminé et que vous pouvez retrouver sur le site de ce dernier ».*

Phase3 : avril/mai 2025 à septembre 2025, arrêt du projet, règlement et zonage d'urbanisme

Phase4 : septembre à décembre 2025, phase administrative qui devrait être suivie de l'enquête publique et d'une réunion publique. Ces dernières ne pourront pas se tenir car les élections municipales auront lieu en mars 2026. Il ne peut y avoir de réunion ou d'enquête publique au cours des 6 mois qui précèdent les élections.

L'équipe municipale qui sera élue en 2026 devra donc terminer le PLU alors qu'elle n'aura pas, elle-même, défini les objectifs politiques, sauf si celle-ci reste la même qu'actuellement !

<u>Que se passe-t-il avec l'appel d'offre pour l'éventuel changement de prestataire fournissant la cantine scolaire ?</u>

En mai 2024, la commission extra-municipale « Alimentation collective et locale », qui se réunit régulièrement, a présenté un appel d'offre simplifié, clé en main, avec l'aval de M. Le Maire. Il ne restait plus qu'à le lancer afin de permettre aux enfants de l'école de manger plus local et bio à partir de novembre 2024. Mais l'équipe municipale majoritaire en a décidé autrement. Monsieur le 1er adjoint a repris le dossier et décidé de lancer l'appel d'offre début janvier 2025, pour un arbitrage qui se ferait au moment du budget, donc en avril 2025. Nous ne savons pas à quel moment sera mis en place l'éventuel changement. Les membres de la commission ont été dépossédés de ce dossier, sans aucune explication claire. Là encore, ce projet a été reculé de **5 mois minimum**, sur une décision qui aurait pu être prise plus rapidement et qui n'avait pas une incidence budgétaire importante sur l'année 2024.

Voici 2 projets, essentiels pour les villageois.es, qui ont pris beaucoup de retard, sans éclaircissements en direction des élu.es de l'opposition et de la population.

C'est sans parler d'autres projets qui ont émergé au cours de ce mandat et dont on n'entend plus parler aujourd'hui, comme l'aménagement des glycines ou du hangar photovoltaïque (qui est devenu un parking couvert).

En tant qu'élu.es de l'opposition « constructive », nous regrettons, encore une fois, l'inertie de cette municipalité et son manque de communication et de concertation avec la population et les élu.es de l'opposition.

Vincent Gauthier et Dominique Roland

La lettre d'expression des groupes d'élus au Conseil municipal de Lasalle - décembre 2024 - Directeur de la publication : Patrick Bénéfice - Maquette : Marianne Ginsbourger / Impression : Mairie de Lasalle. Les textes sont publiés sans modification et sous la responsabilité de leurs auteurs.

« UNION LOCALE LASALLOISE »

Osons. Rêvons. Osons rêver tous ensemble à une municipalité tournée vers l'innovation.
Le déficit public de la Nation est au centre des préoccupations du gouvernement et semble -t'il une majorité de français comprend que la situation financière est préoccupante.
Qu'en est-il au plan local ?
Deux employés municipaux ont démissionné, une dans le service administratif et l'autre à la régie de coordination. Sans aucune réflexion innovante ces postes doivent être remplacés au plus vite nous dit-on. Pourrions-nous faire autrement ? Une discussion ouverte impliquant les employés de mairie, de la Régie pour discuter de l'organisation du travail, de la répartition des tâches, des améliorations à apporter eut été possible. Alors que nous cherchons à réduire nos dépenses, n'aurait-il pas été judicieux de profiter de ce changement pour examiner, sans pour autant partir dans une grande étude, la fiche détaillée de chaque poste avant d'embaucher. La charge financière ne diminue donc pas et rappelons que plus de 50% du budget de la commune est représenté par les charges de personnel. Ajoutons à cela que le gouvernement prévoit dans le projet de loi de la sécurité sociale une hausse de 2% des cotisations de retraite des agents territoriaux à la charge des municipalités ce qui va augmenter les dépenses de budget. Ce projet de loi doit être revu par l'Assemblée nationale et certains députés demandent déjà une hausse de cotisation plus importante. Source : bulletin de l'association des maires d'octobre 2024
Un exemple d'innovation. Les comptes-rendus des conseils municipaux sont à la charge de la secrétaire de mairie qui lors des conseils prend les notes puis les retranscrits, les envoie aux conseillers municipaux pour relecture puis incrémente les commentaires et enfin diffuse. Cette tâche est très consommatrice de temps et celui qui en a la charge pourrait utilement utiliser son temps à autre chose. En effet il existe des logiciels de prise de notes de réunion de plus en plus performants qui font ce travail.
La municipalité dans un effort de gestion opaque rejette le plus possible la contribution des élus des oppositions se privant d'expertise et de puissance de travail. Pour son troisième mandat consécutif lemaire ne sera pas capable de finaliser un PLU. Ce qui devient un record. En dégageant du temps par l'innovation et la recherche d'efficacité, le dossier PLU devrait avancer plus vite. Rappelons à chacun que néanmoins s'applique dans ce cas le RNU (RèglementNational d'Urbanisme) et que chaque propriétaire peut faire une demande de permis de construire
Les deux principaux axes politiques du budget sont l'enfance et la culture. Innovation encore : émettre un budget analytique pour connaître le financement des différentes filières et de mieux déterminer les priorités. Sans aller jusqu'à faire une comptabilité analytique détaillée qui serait coûteuse en temps de travail, une approche analytique pourrait permettre une meilleure vision. C'est déjà fait en grande partie pour l'enfance et pourrait être fait pour la culture. Sans jamais faire cette analyse, comment peut-on maîtriser nos dépenses ?
Innovation encore à l'exemple de l'Assemblée Nationale qui impose des niches parlementaires permettant aux oppositions alternativement de définir l'agenda de sessions parlementaires avec une périodicité définie, de permettre aux oppositions de cette municipalité de Lasalle de déterminer alternativement une fois tous les 6 mois l'ordre du jour du conseil municipal et de le mener avec le Maire puisque que la loi l'exige.
L'avenir nous appartient. Saisissons-le et innovons.
Frank et Brigitte

La lettre d'expression des groupes d'élus au Conseil municipal de Lasalle - décembre 2024 - Directeur de la publication : Patrick Bénéfice - Maquette : Marianne Ginsbourger / Impression : Mairie de Lasalle. Les textes sont publiés sans modification et sous la responsabilité de leurs auteurs.